

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2005**

Le neuf octobre deux mille cinq, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Date de convocation : le 5 octobre 2005.

### **Etaient présents :**

Mmes LAURENT, LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET ;  
MM. BARALDI, BERENGER, FUGIER, GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

### **Absents :**

Madame EMIN Myriam donne procuration à Madame RONDELET Isabelle,  
Monsieur BARNIER Alain.

Secrétaire de séance : M. BARALDI Claude.

Monsieur le Maire exprime son soulagement avec l'annonce par Quicksilver Rossignol de l'installation du siège social de Rossignol sur Centr'Alp. C'est une bonne nouvelle pour le Pays Voironnais. Le nombre d'emploi ne diminuera pas par contre, il craint une modification des types d'emploi avec notamment la restructuration dans les 2 ou 3 ans de l'unité de production. Il salue le travail accompli par le service économique du Pays Voironnais. Il évoque les difficultés des élus face aux dirigeants de cette entreprise, sympathiques mais redoutables.

Monsieur le Maire a déposé une plainte en gendarmerie pour un dépôt sauvage de plaque en fibrociment au Crest.

Des discussions ont lieu avec les communes de Coublevie, La Buisse et St Jean de Moirans pour élaborer un système de mise en commun d'une police municipale.

La Direction Départementale de l'Equipement mettra en place dans la rue du Magnin un essai de sens unique, pour 6 mois à partir du 15 novembre.

68/2005

<b>Transfert au profit de la commune Parcelle cadastrée St Etienne Section C N° 1501</b>
--

Monsieur le Maire précise que la parcelle constituant « La Place de La Marmotte », cadastrée St Etienne, Section C n° 1501, quoique ayant fait l'objet d'un aménagement de la part de la commune est toujours propriété du Département de l'Isère.

Il serait donc judicieux d'intervenir auprès du Conseil général de l'Isère afin de solliciter le transfert de celle-ci dans le domaine public communal et demande au Conseil de l'autoriser à faire les démarches nécessaires.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

69/2005

<b>PARTICIPATION DENEIGEMENT HIVER 2005 / 2006</b>
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le déneigement des voies privées goudronnées des lotissements de la commune peut être pris en charge par les services communaux, moyennant l'acquittement annuel d'une participation de déneigement.

Il est rappelé que ne seront déneigées que les voies privées des lotissements, dont l'ensemble des propriétaires ou locataires s'engage individuellement ou par le biais d'une association syndicale à signer la convention de déneigement.

Il rappelle également que les services techniques déneigeront en priorité les voies communales.

Suite à la réunion de la commission des finances, il est proposé de maintenir le montant cette participation à 16 €.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir la participation pour le déneigement des voies privées des lotissements à 16 € par an et par habitation.

70/2005

#### **VIREMENTS DE CREDITS N°5**

Au cours de l'année, des dépenses complémentaires ont été nécessaires : achat de plaques de numéro de rue pour 200 €, achat de conteneurs pour 576 €, achat de stores Intérieur Mairie pour 654 €, clôture pour le nouveau restaurant scolaire pour 103 €. Il faut donc prévoir des crédits supplémentaires à la section d'investissement, article 2188 : autres immobilisations corporelles et article 2128 : agencement et aménagement de terrains, en diminuant le compte des dépenses imprévues 002.

Après délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

71/2005

#### **VIREMENTS DE CREDITS N°6**

Le montant de la taxe foncière que doit payer la commune est supérieur de 207 € à la prévision, ceci en raison de l'augmentation des taux du département et de la région.

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, demande à l'assemblée de prévoir les crédits supplémentaires à l'article 63512 "taxes foncières" en diminuant le compte 022 dépenses imprévues de la même somme.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les crédits suivant la proposition de Monsieur Trouilloud, Adjoint aux finances.

D'autre part Monsieur Trouilloud explique que des achats de matériel non prévus au budget primitif, pourront être financés par les soldes positifs des investissements réalisés à ce jour. C'est ainsi que des investissements (tables informatiques pour l'école maternelle, un caisson mobile pour le poste accueil de la Mairie) pour un montant de 783 € seront financés par le solde des achats suivants : ordinateur cadastre, poste informatique urbanisme, écran poste accueil dont le montant prévu au budget est plus élevé de 1 720 € que le coût de leur achat.

72/2005

#### **DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée qu'il convient d'augmenter le budget livres de la bibliothèque municipale, à hauteur de 837 €.

La Commune de St Etienne de Crossey a encaissé la somme de 1 700 € correspondant à la participation de la Commune de St Nicolas de Macherin, au fonctionnement de la bibliothèque municipale, soit 700 € de plus que ce qui était prévu au Budget Primitif. De plus le Conseil général a alloué une subvention de 137 € à la commune pour l'achat de livres.

Il convient donc d'affecter ces recettes au budget livres de la bibliothèque, en augmentant les crédits du compte 6065 de 837 €.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'affecter les crédits suivant la proposition de Monsieur Trouilloud.

<b>ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2005 CHOIX DE L'ENTREPRISE</b>
--

Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale pour l'année 2005, une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics. La Direction Départementale de l'Équipement, maître d'œuvre de ces travaux, a réalisé une analyse des offres et la commission d'appel d'offres a proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 58 549,10 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

<b>COMMISSIONS</b>
--------------------

#### Urbanisme

Une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols sera lancée sur certaines zones : la zone artisanale, la carrière Budillon, certaines zones NB avec assainissement collectif.

Une réunion sera programmée avec l'entreprise Budillon Rabatel pour faire le point sur les travaux et sur le devenir de la carrière.

Affaire consorts Rosset l'audience a eu lieu, le jugement sera rendu le 21 octobre.

Une étude est en cours pour que le Pays Voironnais prenne en charge la consultance architecturale, ce qui est déjà le cas pour les communes du tour du lac. Monsieur GUILLON souhaite que les architectes du CAUE se concertent pour avoir une approche commune dans le Voironnais en accord avec la charte architecturale.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la première réunion du jury pour le choix des 3 architectes qui pourront présenter des esquisses pour le gymnase.

41 dossiers ont été examinés dans un premier temps, 16 ont été sélectionnés. Lors d'un 1<sup>er</sup> vote, 5 sont retenus et un 2<sup>ème</sup> vote pondéré a permis de retenir les 3 cabinets d'architecte suivants : R2K, EO, Félix et Pollier.

Une commission technique dont les membres ne feront pas partie du jury, se réunira pour étudier les dossiers remis par ces 3 équipes. Cette commission analysera le respect des objectifs du programme, les solutions techniques et la compatibilité financière avec l'enveloppe budgétaire. Les conclusions de cette commission permettront au jury de faire son choix définitif.

#### Enfance et Jeunesse

L'inauguration du restaurant scolaire se fera le 22 octobre 2005. Un repas bio aura lieu le 23 octobre 2005

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier envoyé par l'institutrice de la classe de CLIS de Voiron qui dénonce le manque d'aide de la part de la commune de Voiron. Cette dernière n'a pas accepté de prendre en compte la demande du maintien d'un mi-temps pour un assistant d'éducation déjà en place et ne propose que 12 heures à un employé communal non expérimenté. La commune de Crossey ayant accepté de participer financièrement au maintien de ce poste, déplore cette situation. Plusieurs élus souhaitent qu'un courrier soit fait à Monsieur le Maire de Voiron.

#### Travaux

Au Charrat, la partie assainissement faite par l'entreprise Cheval est terminée, il reste la partie réseaux secs à entreprendre. C'est l'entreprise Giroud qui en a la charge.

Les travaux d'aménagement du carrefour des Vachonnes devraient se faire pendant les vacances de la Toussaint.

#### Vie du Village

Le site web a été présenté aux élus, une prochaine réunion de la vie du village le 19 octobre permettra d'affiner sa mise en page.

Madame Lequien fait le compte rendu de la dernière réunion aménagement du Bourg. Elle demande que soit rappelé dans les Echos de Crossey que le parking devant la pharmacie et le bureau de tabac est fait pour un stationnement de 10 minutes.

Madame Rondelet fait le compte rendu de la réunion avec Urbanis, cabinet chargé par le Pays Voironnais de mettre en place un Programme d'Intérêt Général visant à remplacer l'OPAH. Un état

des lieux des logements sur la commune doit être fait, listant les bâtiments en mauvais état, à rénover, et les diverses subventions pouvant être versées à la commune et aux particuliers.  
Le Troc'o plantes aura lieu le 23 octobre 2005.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion de bureau du Pays Voironnais au cours duquel certains points ont été débattus notamment la liaison RN85/A48 avec le désengagement de l'état ; l'arrêt du CDSU ; la Maison pour l'Emploi et l'agrandissement du Quartz qui sera repris en Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire rappelle la fin de l'affermage avec la CGE pour le réseau d'eau potable de Saint Etienne de Crossey qui sera repris en régie par le Pays Voironnais. Il remarque l'extrême utilité du parking pour la ligne Voiron Crolles.

Monsieur Guillon ayant assisté à une réunion du SIMA ce jour même, signale qu'une augmentation régulière de la cotisation des communes sera à intégrer dans les futurs budgets. Il précise qu'il serait nécessaire de demander la réalisation de travaux au hameau de la Forge.

La date du prochain conseil est fixée au 4 novembre 2005.

Monsieur le Maire clôt la séance à 11 h 30.